

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AVIGNON - 8401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 06/09/2024 - 14228 - 2004 B 01329 - 480 012 962 - MSV CONSEIL

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL MSV CONSEIL Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois\* 12
Adresse de l'entreprise 10 AVENUE DE LA POULASSE 84000 AVIGNON Durée de l'exercice précédent\* 12

Numéro SIRET\* 4 8 0 0 1 2 9 6 2 0 0 0 2 7 Néant \*

Table with columns: Description, Code, Brut 1, Amortissements, provisions 2, Net 3. Rows include Capital souscrit non appelé, Frais d'établissement, Frais de développement, Concessions, brevets et droits similaires, Fonds commercial, etc.

Certifié conforme La Gérance

Certifié conforme La Gérance

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL MSV CONSEIL		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 100 000.....)	DA	100 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <b>EK</b> )	DC			
	Réserve légale (3)	DD	10 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <b>B1</b> )	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <b>EJ</b> )	DG	266 612		
	Report à nouveau	DH			
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	65 649		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	442 261		
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
<b>TOTAL (II)</b>		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	147 234		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <b>EI</b> )	DV	20 976		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	52 064		
	Dettes fiscales et sociales	DY	67 578		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	287 852			
Ecart de conversion passif* (V)	ED				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	730 114			
RENVVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	180 042			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Annexe



## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL MSV CONSEIL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 730 114 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 65 649 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'entreprise.

### Règles générales

---

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

---

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

#### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- \* Matériel de transport : 4 à 5 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

## **Règles et méthodes comptables**

### **Titres de participations**

---

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

### **Créances**

---

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### **Frais d'émission des emprunts**

---

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

### **Produits et charges exceptionnels**

---

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

## Annexe : Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	160 000			160 000
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>160 000</b>			<b>160 000</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers	29 402	795		30 197
- Matériel de transport	85 799			85 799
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	25 691	3 369		29 060
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>140 893</b>	<b>4 164</b>		<b>145 057</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	150			150
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	5 880			5 880
<b>Immobilisations financières</b>	<b>6 030</b>			<b>6 030</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>306 923</b>	<b>4 164</b>		<b>311 087</b>

## Annexe : Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<b>Ventilation des augmentations</b>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		4 164		4 164
Apports				
Créations				
Réévaluations				
<b>Augmentations de l'exercice</b>		<b>4 164</b>		<b>4 164</b>
<b>Ventilation des diminutions</b>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
<b>Diminutions de l'exercice</b>				

## Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers	19 136	2 560		21 696
- Matériel de transport	10 305	23 612		33 917
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	19 291	3 620		22 911
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>48 732</b>	<b>29 792</b>		<b>78 524</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>48 732</b>	<b>29 792</b>		<b>78 524</b>

## Annexe : Notes sur le bilan

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 345 465 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	5 880		5 880
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	151 989	151 989	
Autres	187 196	187 196	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	400	400	
<b>Total</b>	<b>345 465</b>	<b>339 585</b>	<b>5 880</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

### Capitaux propres

#### Composition du capital social

Capital social d'un montant de 100 000,00 euros décomposé en 1 000 titres d'une valeur nominale de 100,00 euros.

## Annexe : Notes sur le bilan

### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 287 853 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	147 234	39 424	107 811	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	52 064	52 064		
Dettes fiscales et sociales	67 578	67 578		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	20 976	20 976		
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>287 853</b>	<b>180 042</b>	<b>107 811</b>	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	38 544			
(**) Dont envers les associés	20 976			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 1 476 euros.

### Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	420
Dettes provis. pr congés à payer	258
Charges sociales s/congés à payer	111
Etat - autres charges à payer	511
Formation continue	404
<b>Total</b>	<b>1 704</b>

## Annexe : Notes sur le bilan

## Comptes de régularisation

## Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	400		
<b>Total</b>	<b>400</b>		

**MSV CONSEIL**

**Société à responsabilité limitée  
au capital de 100 000 euros  
Siège social : Quartier saint Chamand  
10, avenue de la Poulasse  
84000 AVIGNON  
480012962 RCS AVIGNON**

**DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE  
DU 31 MAI 2024**

**DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2023**

**DEUXIEME DÉCISION**

L'Associée Unique approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 65 649,00 euros de la manière suivante :

📄 Bénéfice de l'exercice 65 649,00 euros

→ A titre de dividende global à l'Associée Unique 50 000,00 euros  
Soit 50,00 euros par part

📄 Le solde 15 649,00 euros

→ En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 282 261,00 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 392 261,00 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 50 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement le 31 mai 2024.

Conformément à la loi, l'Associée Unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice Clos le :	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres Revenus distribués	
31 décembre 2022	Néant	Néant	90 000 euros
31 décembre 2021	Néant	Néant	100 000 euros
31 décembre 2020	Néant	Néant	110 000 euros

Certifié conforme  
La Gérance

**Monsieur Philippe MOONEY**

